



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Port de Canet-en-Roussillon obtient la certification « Ports Propres »



Le port de plaisance de Canet-en-Roussillon, vient d'obtenir officiellement la certification « Ports Propres », délivrée par l'organisme AFNOR.

Cette certification d'excellence environnementale valorise les ports de plaisance bons élèves en matière de protection de l'environnement et de gestion durable.

UNE RECONNAISSANCE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le certificat signé le 18 décembre 2025 par Julien Nizri, Directeur Général d'AFNOR Certification, reconnaît la conformité du port à la norme ISO 18725 version 2024 et salue la qualité de la démarche environnementale engagée. Le rapport d'audit met en avant un haut niveau de maîtrise et d'efficacité, fondé sur la compétence et l'implication des équipes portuaires, ainsi que sur la qualité des infrastructures.

Cette réussite marque une étape importante dans le cadre de la stratégie de transition écologique et environnementale du Port de Canet-en-Roussillon, initiée en parallèle de sa transition numérique, pour un port moderne, durable et connecté, offrant le maximum de confort et de services aux usagers plaisanciers. Elle vient compléter la labélisation « Qualité Plaisance » 5 anneaux délivrée en 2019 par la Fédération Française des Ports de Plaisance.

La Ville de Canet-en-Roussillon et la SPL SILLAGES, délégataire de service public du Port, remercient la direction et l'ensemble des équipes du port pour leur engagement et leur professionnalisme, mais également l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO) et l'AFNOR pour leur accompagnement tout au long du processus de certification.

UNE CERTIFICATION UNIQUE EN EUROPE

Les ports maritimes, de pêche et de plaisance génèrent des déchets et des pollutions diverses qui proviennent notamment des eaux de carénage, eaux usées ou eaux pluviales se déversant directement dans la mer. Face à ce constat, la certification européenne Ports Propres, créée en 2011, vise à encourager toutes les opérations qui concourent à l'amélioration de la qualité environnementale des ports. Elle est délivrée aux ports qui ont mis en place un ensemble de mesures pour mieux gérer les déchets et les pollutions des activités portuaires.

Pour les plaisanciers usagers du port, la certification est gage de qualité, de gestion durable et de préservation de l'environnement.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE EN CINQ ÉTAPES

Avant d'obtenir la certification, les gestionnaires de port doivent suivre cinq étapes.

1. Une étude de diagnostic environnemental : état des lieux, sources de pollution, programme d'actions pour améliorer la protection de l'environnement.
2. La mise en œuvre d'installations pour gérer les pollutions chroniques : eaux de carénage, déchets spéciaux, déchets ménagers, eaux usées.
3. La mise en œuvre d'installations pour gérer les pollutions accidentelles : hydrocarbures, substances nocives, conteneurs, macrodéchets...
4. La formation du personnel portuaire.
5. La sensibilisation de tous les usagers du port : plaisanciers, promeneurs, professionnels du nautisme, professionnels du tourisme, pêcheurs...

Une fois la démarche intégrée, le port peut prétendre à la certification européenne Ports Propres. Elle est délivrée par l'Association française de normalisation (Afnor) qui réalise un audit chaque année. Elle est valide trois ans puis doit être renouvelée.

Prochaine étape, l'autonomie en eau douce du Port de Canet

D'autres actions sont d'ores et déjà programmées, à commencer par la création d'un dispositif innovant permettant l'autonomie en eau douce du Port de Canet, afin de faire face à l'avenir à des épisodes de sécheresse de plus en plus récurrents dans les Pyrénées-Orientales.

La SPL SILLAGES a retenu le groupement NOMADO/SADE pour ce projet consistant à allier plusieurs technologies :

- . La collecte des eaux de pluie et des eaux issues du carénage sur l'aire technique du port,
- . Un système de recyclage avancé qui traitera l'eau à un niveau de qualité comparable à l'eau potable, permettant d'utiliser cette eau en toute sécurité, sans équipements de protection individuelle, et de rester conformes aux réglementations sanitaires,
- . L'intégration d'une unité de dessalement qui transformera l'eau de mer en eau douce de qualité, dans une pleine conformité aux normes environnementales.

Cette innovation constitue une nouvelle avancée du Port de Canet dans sa transition environnementale, permettant en parallèle de sécuriser l'activité économique des entreprises du pôle nautique. ■



Contacts presse :

Maxime GANTOIS, Directeur du port de Canet au 04 48 22 66 03 - mgantois@sillages.fr
Anna KNYSZEWSKI, Responsable de la Communication au 04 48 22 66 05 - aknyszewski@sillages.fr